

FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

Voir grand

Addenda au plan stratégique 2023-2028
de la Fondation canadienne
pour l'innovation

Mai 2026

INNOVATION

Fondation canadienne
pour l'innovation

Canada Foundation
for Innovation



Depuis l'adoption par le conseil d'administration de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) le 8 novembre 2022 du plan stratégique 2023-2028, intitulé *Voir grand*, le contexte opérationnel de l'organisme a beaucoup changé. L'instabilité géopolitique, les pressions économiques postpandémiques qui persistent, les changements technologiques rapides, l'évolution des enjeux de sécurité et le resserrement des finances publiques ont modifié les hypothèses à l'origine des priorités initiales de l'organisme. Les gouvernements fédéral et provinciaux voient d'ailleurs leurs priorités politiques et financières en réaction à ces mêmes pressions.

En effet, dans les économies avancées, la concurrence stratégique, la souveraineté économique, la résilience et la sécurité nationale redéfinissent les programmes de recherche et d'innovation. Les gouvernements se préoccupent surtout de productivité, d'attraction et de rétention de personnes de talent, de commercialisation et de retour (mesurable) sur l'investissement public. Les restrictions budgétaires s'accompagnent d'attentes accrues par rapport aux retombées et à la pertinence des gestes posés.

En parallèle, l'écosystème des infrastructures de recherche du Canada est maintenant plus complexe et caractérisé par de l'interdépendance, ce qui nécessite une coordination accrue pour assurer la complémentarité et l'efficacité des investissements, ainsi que leur adéquation aux objectifs nationaux à long terme.

Dans un tel contexte, la FCI doit s'adapter. Certes, son mandat principal de renforcer la capacité de recherche des établissements et des chercheurs et chercheuses dans tout le Canada demeure inchangé, et les piliers stratégiques établis en 2023 constituent toujours une base solide. Toutefois, l'importance relative, la cadence et les mécanismes de mise en œuvre doivent évoluer.

Cet ajustement délibéré de sa stratégie baptisée « FCI 3.0 », est rendu possible grâce à son modèle libre de tout lien de dépendance. Il permet effectivement à la FCI de s'adapter à un contexte à la complexité et aux exigences accrues.

En tant qu'organisme financé par le gouvernement fédéral, la FCI est assujettie à un cadre budgétaire serré et doit répondre à des attentes élevées quant à sa plus-value pour la population canadienne. L'adaptabilité, la transparence et une gestion rigoureuse des investissements dans les infrastructures de recherche sont essentielles au maintien de la confiance du public et de celle du milieu de la recherche. Pour répondre à ces exigences, la FCI fera plus explicitement correspondre ses priorités aux priorités nationales, tout en maintenant son engagement en faveur de l'excellence de la recherche et en insistant davantage sur la cohérence du système et les retombées à long terme.

D'ici 2028, la FCI renforcera l'écosystème résilient et performant de la recherche et de l'innovation du Canada en veillant à :

- Investir dans des infrastructures de recherche de renommée mondiale, qui financent des travaux axés, tant sur les découvertes que sur les missions dans des domaines stratégiques;
- Renforcer la capacité des établissements à attirer et retenir du personnel de recherche de renommée mondiale;
- Accroître la sécurité et l'intégrité de la recherche;
- Mettre à profit les infrastructures de recherche pour accélérer la commercialisation et la productivité;
- Démontrer clairement qu'elle optimise ses ressources grâce à une meilleure mesure du rendement et à l'amélioration continue de ses programmes.

En plus de financer des projets d'infrastructure, la FCI joue un rôle primordial dans la gérance du système décentralisé d'infrastructures de recherche du Canada. En tant que principal bailleur de fonds fédéral dans ce domaine, la FCI contribue à façonner un système cohérent et harmonisé de façon stratégique entre les établissements, les régions et les disciplines. De fait, elle encourage la coordination, les investissements communs, le financement de plateformes scientifiques et d'installations nationales, ainsi que la viabilité de l'ensemble à long terme. Grâce à des programmes et des partenariats soigneusement conçus, elle veille à ce que les investissements dans les infrastructures soient inclusifs, adaptés et prêts à procurer au Canada des avantages scientifiques, économiques et sociétaux durables.

La FCI 3.0 approfondira la collaboration dans tout l'écosystème de la recherche et de l'innovation afin de renforcer la cohérence et les retombées collectives. Elle resserrera ses liens avec les gouvernements, les établissements, les entreprises et les partenaires financiers afin de promouvoir la recherche concertée et orientée, et établir, entre les établissements d'enseignement supérieur et le secteur privé, des partenariats significatifs qui font adopter les nouvelles innovations plus vite.

Les échanges avec des partenaires internationaux de confiance renforceront également la position mondiale du Canada en recherche. La FCI travaillera donc de manière plus délibérée avec les agences et ministères fédéraux à vocation scientifique afin de : réduire le double emploi, améliorer la cohésion et maximiser les retombées des investissements publics dans les infrastructures de recherche.

Il est d'ailleurs de plus en plus urgent d'assurer la viabilité à long terme de ces infrastructures. Le vieillissement des installations, l'augmentation des coûts d'exploitation et la complexité technique croissante nécessitent des approches coordonnées du cycle de vie qui dépassent le financement initial en immobilisations. Grâce au Fonds des initiatives scientifiques majeures, au programme des grandes installations de recherche et au financement continu des plateformes scientifiques des établissements, la FCI contribue déjà à renforcer la gouvernance, la gestion du cycle de vie et les modèles d'exploitation durables. Elle poursuivra son travail de collaboration avec les établissements et les gouvernements de manière à assurer encore plus l'efficacité, l'accessibilité et la résilience des infrastructures de recherche au fil du temps.

Pour conclure, la FCI demeurera fidèle à son mandat tout en répondant aux nouveaux besoins, au fur et à mesure que le contexte évolue. L'orientation stratégique, la collaboration et la prise de décision fondée sur des données probantes seront essentielles à la robustesse des infrastructures de recherche de notre pays.

Cet addenda au plan stratégique de la FCI fournit un cadre clair pour faire face au changement. En modifiant son approche, la FCI veillera à ce que les infrastructures de recherche du Canada stimulent toujours la découverte, l'éclosion du talent et la résilience économique, malgré l'incertitude mondiale.